



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 15 juillet 2025 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers:       Dany Gaudreault  
                              Marissa Lavallee  
                              Jarvin Joncas

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-079

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2025
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2025
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2025
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2025
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2025
8. CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE L'EXPLOITATION DU DÉPOTOIR BLIND CLIFF
9. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-002 AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENTS
10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-002 AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENTS
11. ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET SON PLAN D'ACTION 2025-2030 ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA
12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DU CARNAVAL D'ÉTÉ DU COMITÉ DE LOISIRS DE BRADOR



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

13. MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD
14. AUTORISATION DE CÉLÉBRER LES MARIAGES ET LES UNIONS CIVILES
15. AVANCE DE SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
16. AFFAIRES NOUVELLES
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-080

### ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2025

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 17 juin 2025 avec exemption de lecture.

2025-081

### DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2025

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de juin 2025 aux montants respectifs de **149 041.84\$** pour l'administration générale et **25 928.76\$** pour la rémunération.

2025-082

### DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2025

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de juin 2025 au montant de **21 659.88\$**.

2025-083

### DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2025

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaires, transferts et les engagements de crédit pour les mois de juin et juillet 2025 aux montants respectifs de **227 643.66\$** et **174 266.00\$**.

### DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2025

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 juin 2025 de **700 757.88\$**.

2025-084

### CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE L'EXPLOITATION DU DÉPOTOIR BLIND CLIFF

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat relatif à la cueillette et au transport des matières résiduelles ainsi que l'exploitation du dépotoir Blind Cliff le 26 mai 2025, pour une durée d'un (1) an avec l'option d'un renouvellement de (1) un an, à la seule discrétion de la Municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions:

- **D. Yarn Entreprises Inc.** pour un montant de 247 396.00\$
- **9316-5074 Québec Inc.** pour un montant de 186 259.50\$

**CONSIDÉRANT QUE** **9316-5074 Québec Inc.** a présenté la soumission la plus basse conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de l'avocat de la Municipalité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles ainsi que l'exploitation du dépotier Blind Cliff pour une durée d'un (1) an à **9316-5074 Québec Inc.** conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise pour un montant total de 186 259.50\$ incluant les taxes.

**QUE** la somme résiduelle requise pour assumer cette dépense soit puisée à même les fonds généraux de la Municipalité.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à tous les soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.

2025-085

### **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-002 AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENTS**

Madame **Marissa Lavallee**, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2025-R-002 autorisant le paiement des droits de mutation par versement et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2025-086

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-002 AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire conformément à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11 de ladite loi prévoit que tout droit de mutation ou droit supplétif est exigible à compter du 31<sup>e</sup> jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la municipalité et que le solde devient néanmoins exigible si l'immeuble fait l'objet d'un nouveau transfert;

**CONSIDÉRANT QUE** la même disposition accorde à la Municipalité le pouvoir de prévoir des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 17.1 de ladite loi prévoit déjà des modalités d'exigibilité et de paiement particulières concernant le droit de mutation exigible à l'égard du transfert d'un immeuble qui a fait l'objet d'une déclaration à l'effet qu'il ferait partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert d'une exploitation agricole enregistrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement:

**QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le projet de règlement numéro 2025-R-002 Autorisant Le Paiement Des Droits De Mutation Par Versements comme suit:

### **ARTICLE 1 NOMBRE DE VERSEMENTS**

Tout droit de mutation perçus par la municipalité en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) est payable en 3 versements égaux exigibles le 30<sup>e</sup>, le 60<sup>e</sup> et le 90<sup>e</sup> jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la municipalité.

### **ARTICLE 2 PERTE DU BÉNÉFICE DU TERME**

Nonobstant toute disposition contraire, le solde de tout droit de mutation devient exigible si l'immeuble, dont le transfert a donné lieu à son imposition, fait l'objet d'un nouveau transfert.

### **ARTICLE 3 INTÉRÊTS**

Chaque versement porte intérêt, à compter de sa date d'exigibilité, au taux en vigueur de 15% pour les intérêts sur les arriérés de taxes municipales adopté par la municipalité en vertu de l'article 981 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1).

### **ARTICLE 4 APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tout droit de mutation imposée à l'égard d'un transfert d'immeuble effectué après le 1<sup>er</sup> août 2025.

### **ARTICLE 5 EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE**

Nonobstant toute disposition contraire, le présent règlement ne s'applique pas à l'égard d'un droit de mutation exigible en vertu de l'article 17.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1).

### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET SON PLAN D'ACTION 2025-2030 ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées;

2025-087



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon voulait mettre à jour sa dernière politique et son plan d'action pour répondre adéquatement aux besoins des aînés pour les prochaines années, le tout en fonction du principe du vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, et appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon adopte la politique à l'égard des aînés et son plan d'action 2025-2030;

**QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA).

Ce comité sera composé des 5 membres suivants :

Carmelle Jones	Citoyenne aînée engagée
Lise Lepage	Citoyenne aînée engagée
Johanne Beaudoin	Conseillère responsable des aînés
Karine Benoit	Directrice générale
Laura Lavallée	Directrice générale adjointe

**LEQUEL** comité aura le mandat:

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

2025-088

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DU CARNAVAL D'ÉTÉ DU COMITÉ DE LOISIRS DE BRADOR**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les paramètres de notre politique de dons;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et unanimement résolu de contribuer un montant de **250\$** pour les activités du Carnaval d'été du Comité de Loisirs de Brador.

2025-089

### **MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon souhaite instaurer un service de premiers répondants de niveau PR-1 sur son territoire, dans le but de s'intégrer aux services préhospitaliers d'urgence et de réduire les délais d'intervention auprès de la population;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** ce service sera intégré au sein du Service de sécurité incendie déjà en place sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord appuie la mise en place d'un tel service, conformément à ses responsabilités et aux ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre de ce partenariat nécessite la conclusion d'une entente formelle entre le CISSS de la Côte-Nord et la Municipalité de Blanc-Sablon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci;

**QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon confirme officiellement son intention d'établir un service de premiers répondants de niveau PR-1, intégré au Service de sécurité incendie;

**QUE** Madame Karine Benoit, Directrice Générale, soit nommée à titre de porteur du dossier;

**QUE** cette personne soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès du CISSS de la Côte-Nord ainsi qu'à signer pour et au nom de la municipalité de Blanc-Sablon tous les documents nécessaires en vue de conclure une entente formelle pour la mise en place du service de premiers répondants.

2025-090

### **AUTORISATION DE CÉLÉBRER LES MARIAGES ET LES UNIONS CIVILES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon désire offrir à ses citoyens des services complets en matière d'état civil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 366 du Code civil du Québec prévoit que le greffier ou le greffier-adjoint d'un tribunal, les maires, les membres du conseil municipal et les fonctionnaires municipaux désignés par le conseil peuvent célébrer les mariages;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 521.2 du Code civil du Québec prévoit les mêmes dispositions pour les unions civiles;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Karine Benoit, directrice générale de la Municipalité de Blanc-Sablon, possède les qualités et compétences nécessaires pour exercer cette fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** cette désignation permettra d'améliorer l'offre de service aux citoyens de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette désignation s'inscrit dans le cadre des responsabilités et fonctions de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement:

**QUE** le conseil municipal de Blanc-Sablon désigne par la présente Madame Karine Benoit, directrice générale de la Municipalité, à titre de fonctionnaire municipal habilitée à célébrer les mariages et les unions civiles sur le territoire de la municipalité, conformément aux articles 366 et 521.2 du Code civil du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-091

**QUE** cette désignation soit effective à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à l'exercice de cette fonction;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil du Québec pour inscription au registre des personnes habilitées à célébrer les mariages et les unions civiles;

**QUE** la présente résolution demeure en vigueur tant que Madame Karine Benoit occupera le poste de directrice générale de la Municipalité ou jusqu'à révocation par le conseil municipal.

### **AVANCE DE SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique requiert une avance de subvention pour ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire soutenir le développement économique local;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'établir des modalités claires de remboursement et d'ajustement de la subvention annuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement:

**QUE** la Municipalité accorde une avance de subvention au montant de soixante mille dollars (60 000\$) sans intérêts à la Corporation de développement économique;

**QUE** cette avance soit remboursée selon les modalités suivantes:

Montant annuel de remboursement: douze mille dollars (12 000\$)

Période de remboursement: 5 années consécutives

Début du remboursement: 1er janvier 2026

Fin du remboursement: 31 décembre 2030;

**QUE** la subvention annuelle actuellement accordée à la Corporation de développement économique soit ajustée comme suit:

Montant actuel: 60 000\$ annuellement

Nouveau montant: 48 000\$ annuellement

Période d'application: du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 inclusivement;

**QUE** cette avance de fonds soit allouée spécifiquement au règlement des factures émises par Jones Électrique, Mallette et Hydro-Québec, avec obligation de fournir les justificatifs de paiement correspondants.

**QUE** aucune augmentation de la subvention annuelle ne soit accordée à la Corporation de développement économique tant que l'avance de 60 000\$ n'aura pas été entièrement remboursée;

**QUE** les coûts d'assurances soient déduits directement de la subvention annuelle lors de la réception de la facture annuelle d'assurances par la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

2025-092

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

### CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unaniment de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, maire

Karine Benoit, directrice générale